

Cote du document: EB 2012/107/INF.5
Date: 28 novembre 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Suspension de l'envoi par télécopie des documents au Conseil d'administration et aux organes subsidiaires

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Andreina Mauro

Responsable de l'unité stratégique
et d'appui
téléphone: +39 06 5459 2088
courriel: a.mauro@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent septième session
Rome, 12-13 décembre 2012

Pour: **Information**

Suspension de l'envoi par télécopie des documents au Conseil d'administration et aux organes subsidiaires

1. Dans le droit fil des mesures récemment adoptées afin de réduire les coûts et de favoriser les gains d'efficacité au sein du Bureau du Secrétaire, une autre mesure destinée à contribuer à la réalisation des objectifs d'efficacité fixés pour FIDA9 à l'horizon 2015 vise à réduire les coûts liés à la préparation et à l'envoi des communications aux organes directeurs du Fonds. Il convient de noter que, en 2009, 2010 et 2011 on a constaté une augmentation de plus de 100% du nombre d'envois de communications et documents adressés par le Bureau du Secrétaire aux organes directeurs, soit une augmentation globale de 300%.
2. Compte tenu de ce qui précède, à compter du 1^{er} janvier 2013, la Plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA sera utilisée non seulement pour le regroupement des coordonnées des représentants et des informations concernant le moyen de communication préféré par chacun d'eux, mais également pour l'envoi des invitations et autres communications régulières et/ou ponctuelles au Conseil d'administration et à ses organes subsidiaires, et pour leur envoi automatique aux représentants. Les communications par télécopie seront suspendues et toutes les communications adressées par le Fonds seront notifiées par courriel aux représentants. L'automatisation de ce processus permettra de simplifier l'ensemble du processus d'envoi et de réduire l'empreinte carbone du FIDA ainsi que les frais relatifs aux heures supplémentaires du personnel chargé à l'heure actuelle d'envoyer manuellement les documents par télécopie.